



LE PRÉSIDENT
DE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Discours de S.E.M. Jean PING,
Président de la 59ème session de l'Assemblée
générale
De l'Organisation des Nations Unies

A l'occasion de la Réunion internationale
Des petits Etats insulaires en développement
Consacrée à l'examen décennal de la mise
en oeuvre du programme d'Action de la Barbade
pour le développement durable.

(Maurice, 10-14 Janvier 2005)

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire général de la Réunion
internationale,
Distingués délégués,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes plus sincères remerciements au gouvernement et au peuple mauriciens pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans cette belle et historique cité de Port-Louis, reflet de l'hospitalité légendaire des pays insulaires.

Au moment où se tient la Réunion internationale des petits États insulaires en développement, mes premières pensées vont aux innombrables victimes de l'un des séismes les plus dévastateurs de l'Histoire. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer solennellement toute la compassion et le soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies aux États et aux peuples si cruellement affectés par cette effroyable tragédie.

Le cours de l'Histoire a sa propre logique, une logique souvent difficile à comprendre, mais qui invite toujours à la réflexion. La violence du tremblement de terre et des raz-de-marée qui ont frappé de plein fouet l'Asie du sud-est, et une partie du littoral africain de l'Océan indien, donne une portée particulière à notre rencontre.

Cette tragédie sans précédent jette une lumière crue sur nos assises et nous rappelle brutalement la réalité vécue au quotidien par les petits Etats insulaires en développement, extrêmement fragilisés par la dégradation de l'environnement et en permanence exposés aux risques de la nature.

Les conséquences dévastatrices d'autres violents cyclones et raz-de-marée qui ont entraîné l'an dernier de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels dans les Caraïbes, l'océan pacifique et l'océan indien, témoignent aussi de cette situation précaire.

Tous ces drames, y compris ceux qui, jour après jour, minent l'existence d'une grande partie de l'humanité affectée par la faim, la maladie et la pauvreté, nous rappellent que la terre est notre patrimoine commun. Les menaces et les dangers auxquels nous sommes confrontés à n'importe quel endroit du globe, sont des défis à relever pour l'humanité entière.

J'aimerais à cet égard me féliciter de l'exceptionnel élan de solidarité dont a fait montre la communauté internationale pour voler au secours des populations et des pays sinistrés par la catastrophe naturelle survenue dans l'Océan Indien. Je salue le rôle central joué par les Nations Unies dans la coordination de l'assistance humanitaire.

Dès la reprise de ses travaux, le 18 janvier prochain, l'Assemblée générale consacrera une session entière à

l' examen des mesures idoines à prendre pour répondre au mieux aux conséquences de cette catastrophe.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La multiplication et la fréquence des catastrophes naturelles doivent nous encourager à intensifier nos efforts en vue de doter l' NU d'un mécanisme plus robuste, chargé de coordonner l'action de la communauté internationale en matière d'alerte rapide, de prévention des risques et de gestion des conséquences désastreuses engendrées par ces catastrophes.

Un tel outil, bénéficiant de l'appui d'organismes nationaux et régionaux, conforterait aussi, j'en suis convaincu, notre capacité d'assistance à court et à long terme aux pays affectés ; j e pense surtout aux pays en développement, et particulièrement aux petits États insulaires.

Je forme le voeu que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui aura lieu dans quelques jours à Kobe, au Japon, nous permettra de parvenir à un consensus global sur cette question capitale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dix ans après l'adoption du Programme d'Action de la Barbade et cinq ans après son examen quinquennal par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous voici à Maurice pour évaluer la mise en oeuvre de ce Programme.

Aux mesures déjà prises devront s'ajouter de nouvelles encore plus effectives en vue d'assurer la pleine réalisation des quatorze priorités du Programme d'Action de la Barbade.

A terme, ce dispositif devra permettre d'accroître les capacités des petits États insulaires en matière de ressources humaines, matérielles, technologiques et financières ; mais aussi de réduire davantage les risques liés aux menaces et défis anciens et nouveaux auxquels ces pays sont confrontés, notamment ceux liés aux contraintes du commerce international, à la sécurité, ou encore à la pandémie du VIH/SIDA.

La réunion internationale de Maurice devrait donc offrir à la communauté internationale une occasion unique pour adopter un ensemble de mesures concrètes visant à promouvoir le développement durable des petits États insulaires.

A cet égard, le projet de stratégie qui a été élaboré au terme des fructueuses consultations menées tout au long du processus préparatoire de nos assises constitue un point de départ prometteur.

C'est ici le lieu de féliciter le Haut Représentant et Secrétaire général de la Réunion internationale, Monsieur Chowdhury, pour son dévouement à la cause des petits États insulaires et de l'encourager à mobiliser davantage

encore l'appui et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des conclusions de nos travaux.

Je voudrais ici insister sur le rôle important que peuvent jouer les organisations régionales des petits Etats insulaires dans la coordination et l'application du Programme d'Action de la Barbade. Leur connaissance des réalités locales en fait des interlocuteurs avertis pour d'éventuels investisseurs et partenaires.

Sur le long terme, les efforts fournis par les Etats insulaires en développement exigent un engagement sans réserve des partenaires au développement et de la communauté internationale dans son ensemble.

Cet engagement doit s'inscrire dans le cadre plus large des efforts visant la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Comme vous le savez, la réunion plénière de haut niveau prévue en septembre 2005 à New York aura notamment pour objet de procéder à l'évaluation de la mise en oeuvre des Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans cette perspective, nous devrions veiller à ce que la 59^e session de l'Assemblée générale examine les recommandations de la Réunion internationale de Maurice et prenne des dispositions appropriées afin d'en permettre la mise en oeuvre effective.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'extraordinaire progrès réalisé par un grand nombre de nations, dans la deuxième partie du 20^{ème} siècle, témoigne à suffisance que le sous-développement n'est pas une fatalité.

En citoyens de ce monde que nous avons en partage, il nous incombe d'agir avec détermination pour vaincre les maux qui affligent l'humanité. Ceci est notre responsabilité commune.

Notre monde n' a jamais été mieux doté techniquement et financièrement pour faire face à la misère, à la maladie, aux menaces et aux défis de toute sorte.

Il nous faudra cependant demeurer vigilant et redoubler encore d'efforts pour que ces prodigieux moyens servent à l'édification d'un monde plus prospère, plus solidaire, plus paisible, mais aussi plus libre.

Je vous remercie.